JOURNAL

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

NOUVEAU-BRUNSWICK

PREMIÈRE SESSION DE LA 55° LÉGISLATURE, 2003

L'HON. MARILYN TRENHOLME COUNSELL, LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick) le mardi 29 juillet 2003

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la cinquième session de la cinquante-quatrième assemblée législative de la province a été dissoute le 10 mai 2003;

ET ATTENDU QUE j'ai cru bon de convoquer la première session de la cinquante-cinquième Assemblée législative de la province, je prends par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 29 juillet 2003 à quinze heures.

Fait sous mon seing et le grand sceau de la Province à Fredericton le 9 juillet de l'an deux mille trois, la cinquante-deuxième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Le procureur général, Bradley Green, c.r. La lieutenante-gouverneure, Marilyn Trenholme Counsell La première session de la 55^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires inscrits au rôle remis à la greffière de la Chambre par la directrice générale des élections, ayant déjà été assermentés, prennent place à la Chambre.

La greffière de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

S.H. la lieutenante-gouverneure me charge de vous informer qu'elle ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont portée à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez ensuite à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée cet après-midi.

La Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

La greffière annonce ce qui suit :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, il est de mon devoir de vous informer qu'une seule candidature à la présidence est posée, cas prévu à l'alinéa 11(8)m) du Règlement. Il est en conséquence de mon devoir d'annoncer que Bev Harrison, député de la circonscription électorale de Hampton-Belleisle, est déclaré élu à la présidence.

L'hon. M. Lord, premier ministre, et M. S. Graham, chef de l'opposition, escortent M. Harrison à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, M. Harrison s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vais commencer par réciter la formule traditionnelle que la personne élue à la présidence récite après son élection.

J'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant président.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

Je vous remercie de nouveau et me soumets maintenant à la Chambre.

Je me permets une mesure de latitude dans mon discours d'acceptation, puisque c'est l'une des rares occasions où le président peut effectivement faire un développement oratoire. Mes années passées à enseigner l'histoire ressortiront un peu de la première leçon que vous recevrez aujourd'hui, surtout qu'un si grand nombre de parlementaires sont nouvellement élus.

L'institution de la présidence existe depuis des siècles, plus précisément depuis 1376. À une certaine époque, le président était choisi par le roi pour rendre compte des délibérations de la Chambre, ce qui le rendait impopulaire parmi les députés. Plus tard, le président était choisi par les Communes pour transmettre des messages au roi ou pour lui parler, ce qui plaçait le président dans une situation précaire ou dangereuse; parfois, les messages n'étaient pas bien accueillis. Il ne fait pas de doute que le dicton voulant qu'on ne lapide pas le messager date de l'époque en question, car le président ne revenait parfois pas.

Aujourd'hui, la plus grande épreuve ne se présente pas quand le président va chez le roi mais quand il vient vous voir. De là la tradition de traîner le président récalcitrant au fauteuil pour accepter sa charge, ou peut-être son sort. Je pense que traîner le président à son fauteuil est peut-être plus de mise aujourd'hui qu'au début de toute autre législature, étant donné la situation exceptionnelle dans laquelle je me trouve.

Nous avons au fil du temps adopté un système adversatif de gouvernement fondé sur la démocratie parlementaire. À la Chambre, les précédents et les usages sont souvent évoqués lorsque nous débattons des questions et prenons des décisions qui touchent la province. L'histoire est façonnée à la Chambre tous les jours.

Le regretté Tommy Douglas a dit que la politique est la profession la plus noble mais le métier le plus ignoble. Les gens luttent fort pour se faire élire à la Chambre. Ils arrivent avec des opinions tranchées et des convictions profondes à propos des questions auxquelles notre province doit faire face.

En tant que président, j'ai comme objectif de collaborer avec l'ensemble des parlementaires pour maintenir la dignité et les traditions de cette institution, que nous respectons tous. Cette institution doit pouvoir fonctionner peu importe la sincérité des différences et la passion avec laquelle les opinions sont exprimées. Nous devons coopérer et même faire des compromis pour répondre efficacement aux attentes des gens du Nouveau-Brunswick. Le fait est que nous devons travailler de concert comme c'était l'intention à l'origine des institutions parlementaires. Il faut mettre la pédale douce au parti pris manifeste.

Même si la présidence est avant tout au service de la Chambre, elle est investie par vous tous présents aujourd'hui d'une autorité considérable. Il peut arriver que j'y recoure. Partout dans le Commonwealth, la présidence s'inspire des traditions britanniques. Elle est responsable envers la Chambre et les parlementaires. S'ajoutent des responsabilités liées à la circonscription et des responsabilités publiques. La présidence doit être polyvalente avec dignité et bon sens.

Ne faites pas fi de la tradition. Le poète et dramaturge T.S. Eliot a affirmé que c'est notre perception actuelle de la réalité qui transforme et renouvelle constamment notre façon de voir le passé et que chaque pas en avant nous donne une perspective plus large de nos traditions. En fait, s'il faut l'en croire, c'est le présent qui modèle et détermine notre tradition.

Un épisode historique a constitué le prologue à la tradition de la présidence moderne. Il convient de vous rappeler les propos tenus en 1642 par l'hon. M. Lenthall, président des Communes, après que Charles I, entouré d'hommes armés, fait irruption à la Chambre et exige que le président dise où se trouvent certains députés. Le président déclare alors ce qui suit :

Qu'il plaise à Votre Majesté, mes actes et mes dires en ce lieu sont subordonnés à la volonté de la Chambre, au service de laquelle je me trouve ici. [Traduction.]

Finalement, je reprends les propos d'Edward Blake, qui a dit en 1873 que les privilèges du Parlement — c'est-à-dire de l'Assemblée législative — sont ceux du peuple et que les droits du Parlement sont ceux du peuple. Ces propos sont toujours vrais. Nous devrions toujours nous en souvenir.

Sur ce, M. Harrison prend le fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

S.H. la lieutenante-gouverneure fait son entrée à la Chambre et prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

La greffière de la Chambre dit ce qui suit :

Monsieur Harrison, S.H. la lieutenante-gouverneure me charge de vous dire qu'elle est pleinement consciente de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à

laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'elle approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

Le président dit ce qui suit à Son Honneur :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, il est maintenant de mon devoir de réclamer en son nom la reconnaissance de tous ses droits et privilèges, anciens et traditionnels, notamment l'inviolabilité parlementaire, la liberté de parole dans les débats et l'accès auprès de la personne de Votre Honneur lorsque l'Assemblée le juge nécessaire pour le service public, et de vous demander d'interpréter de la manière la plus favorable ses délibérations. En mon propre nom, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

La greffière de la Chambre répond ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, Son Honneur a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de l'Assemblée envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doute nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence et lui accorde volontiers et de plein gré et saura lui reconnaître tous les privilèges qui lui sont accordés et reconnus d'ordinaire.

Pour ce qui est de vous-même, Monsieur le président, bien qu'elle soit consciente du fait que vous n'ayez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

S.H. la lieutenante-gouverneure prononce le discours suivant :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

J'ai l'honneur et le privilège de vous accueillir à la première session de la 55^e législature du Nouveau-Brunswick.

Au nom de l'Assemblée, je souhaite la bienvenue à l'hon. Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je souhaite aussi la bienvenue au chef de l'opposition officielle, à la chef du Nouveau Parti Démocratique, à notre nouveau président de la Chambre et aux personnes récemment élues à l'Assemblée législative.

Le 9 juin, les gens du Nouveau-Brunswick ont porté au pouvoir le parti de leur choix. Votre gouvernement accepte le mandat et les responsabilités qui lui ont été confiés.

Par ailleurs, votre gouvernement s'en remet à la décision qu'ont du même coup prise les gens du Nouveau-Brunswick — celle d'élire une Assemblée législative plus équilibrée — et invite tous les députés à collaborer à la conduite des affaires publiques. Votre gouvernement s'engage à faire oeuvre de coopération afin que l'Assemblée soit efficace pour les gens du Nouveau-Brunswick et il appelle l'ensemble des députés à en faire autant.

À l'occasion des élections, votre gouvernement a sollicité et reçu un deuxième mandat que lui ont valu ses politiques et sa plate-forme intitulée *Nouveau-Brunswick : Visons plus haut. Allons plus loin.*, dont le thème est la prospérité : Bâtir la prospérité, Partager la prospérité et Entretenir la prospérité.

La session qui commence marque le début de la mise en oeuvre de la plate-forme de votre gouvernement, visant à créer une plus grande prospérité pour les gens du Nouveau-Brunswick grâce à une série d'initiatives et de mesures législatives, stratégiques et financières.

En ce sens, la première session de la 55^e législature a été convoquée à ce moment-ci en vue de deux objectifs immédiats : étudier un projet de loi portant réduction, rétroactivement au 1^{er} juillet, des tarifs d'assurance automobile pour les conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick et constituer divers comités parlementaires.

Dans la foulée des initiatives déjà prises et en place afin que l'assurance automobile soit plus abordable, équitable et accessible pour les gens du Nouveau-Brunswick, un nouveau projet de loi modifiant la *Loi sur les assurances* sera déposé.

Le projet de loi fera obligation à toutes les compagnies d'assurance actives au Nouveau-Brunswick de déposer de nouveaux tarifs d'assurance automobile d'ici au 15 août 2003 et de justifier ces tarifs devant la Commission des entreprises de service public. Les compagnies qui ne déposeront pas de nouveaux tarifs d'ici à la date butoir seront réputées avoir déposé des tarifs inférieurs de 20 % aux tarifs qu'elles pratiquaient avant le 1^{er} juillet 2003.

Le projet de loi exigera aussi que toutes les compagnies d'assurance remboursent les consommateurs et consommatrices admissibles du troppayé en primes, et ce, en proportion des nouveaux tarifs réduits et dans les 45 jours suivant l'approbation de leur nouveau tarif par la Commission des entreprises de service public.

Afin d'assurer que les consommateurs et consommatrices profitent rapidement des changements de tarifs, les compagnies pourront pratiquer avant l'audition de leur demande par la Commission des entreprises de service public les nouveaux tarifs réduits qu'elles proposent. Des dispositions seront aussi incluses pour souligner la nécessité, pour la Commission des entreprises de service public, de statuer en temps utile en ce

qui a trait à l'approbation des nouveaux tarifs réduits pour les consommateurs et consommatrices.

Le projet de loi bloquera les nouveaux tarifs réduits pendant une année à compter du 1^{er} juillet 2003, afin que les consommateurs et consommatrices profitent d'une plus grande stabilité des tarifs.

Le projet de loi établira des règles additionnelles exigeant des compagnies d'assurance qu'elles s'acquittent de leurs obligations envers les consommateurs et consommatrices, sous peine d'amendes et d'autres sanctions appropriées.

Étant donné l'importance du projet de loi pour les gens du Nouveau-Brunswick, il sera demandé à la Chambre d'accélérer l'étude de la question et d'ainsi faire profiter rapidement et efficacement les gens du Nouveau-Brunswick des tarifs réduits d'assurance automobile, tel que le prescrira le projet de loi. Votre gouvernement a déjà offert sa coopération aux membres de l'opposition à l'Assemblée législative pour y arriver, en faveur des gens du Nouveau-Brunswick.

Le renforcement du rôle des comités parlementaires est un engagement clé de la plate-forme du gouvernement.

Le Comité spécial de l'approvisionnement en bois sera constitué à l'Assemblée législative afin d'examiner les possibilités et stratégies soulevées par le rapport de Jaakko Pöyry en ce qui concerne l'augmentation de l'approvisionnement en bois au Nouveau-Brunswick et d'aborder des questions connexes avec lesquelles l'industrie forestière doit composer.

Le comité sollicitera des avis et recueillera des données sur l'industrie forestière et conseillera le ministre des Ressources naturelles et l'Assemblée sur les options qui s'offrent quant au maintien, à la durabilité et au développement de cette industrie hautement importante pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Pour faire ressortir l'importance que votre gouvernement accorde à la qualité de l'éducation et des soins de santé dispensés à la population du Nouveau-Brunswick, il sera demandé à l'Assemblée législative de conférer au Comité spécial des soins de santé et au Comité spécial de l'éducation le plein statut de comités permanents ainsi que des mandats de grande portée.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques d'intérêt public et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Que la divine Providence vous guide dans vos délibérations. Merci.

S.H. la lieutenante-gouverneure se retire de la Chambre.

Le président reprend le fauteuil.

Le président, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin des élections générales tenues le 9 juin 2003 pour les diverses circonscriptions électorales de la province.

Sur la motion de l'hon. M. Lord, appuyé par l'hon. M. Green, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

RAPPORTS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DES DÉPUTÉ(E)S DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE LE 9 JUIN 2003

RESTIGOUCHE-OUEST # 1

| Benoît (Ben) Cyr | PC | 2523 |
|--------------------|-----|------|
| Burt Walter Paulin | L | 4008 |
| Antoine Duguay | NPD | 257 |

Judith Fortin Directrice du scrutin

CAMPBELLTON # 2

| Jean Dubé | PC | 2771 |
|--------------|-----|------|
| Roy Boudreau | L | 3979 |
| Murray Mason | NPD | 293 |

Gladys Swan Directrice du scrutin

DALHOUSIE-RESTIGOUCHE-EST # 3

| Paul Emile McIntyre | PC | 3088 |
|---------------------|-----|------|
| Donald Arseneault | L | 3445 |
| Joel W Hickey | NPD | 645 |

Linda Flynn Directrice du scrutin

NIGADOO-CHALEUR # 4

| Hermel Vienneau | PC | 3529 |
|-----------------|-----|------|
| Roland Haché | L | 3887 |
| Kate Hawward | NPD | 380 |

Solange Basque-Rhéaume Directrice du scrutin

| 29 juillet | Journal de l'Assemblée | 9 |
|---|--|---------------------|
| | BATHURST # 5 | |
| Nancy McKay Brian A. Kenny Mark Robar | PC L NPD | 3252 3348 304 |
| | Gilles Pratt Directeur du scrutin | |
| | NEPISIGUIT # 6 | |
| Joel E Bernard Frank Branch Normand Savoie | PC L NPD Roger Gionet | 2200 3498 894 |
| | Directeur du scrutin | |
| | CARAQUET # 7 | |
| Gaston Moore Hédard Albert Gérard Béland | PC L NPD | 3550 3649 457 |
| | Aurélien A. Lanteigne Directeur du scrutin | |
| LAMI | ÈQUE-SHIPPAGAN-MISCOU # 8 | |
| Paul Robichaud Denis Roussel Jean-Baptiste Bezeau | PC L NPD Isaïe A. Plantin Directeur du scrutin | 4788 2846 335 |
| | CENTRE-PÉNINSULE # 9 | |
| Louis-Philippe McGraw Denis Landry Rose Duguay | PC L NPD Sylvie Robichaud | 3045 3097 396 |
| | Directrice du scrutin | |

| 10 | 52 Elizabeth II, 2003 | 29 juillet |
|--|---|---------------------|
| | TRACADIE-SHEILA # 10 | |
| Elvy Robichaud Weldon McLaughlin Stéphane Richardson | PC L NPD | 4583 2894 661 |
| | Yves Renauld Directeur du scrutin | |
| 1 | BAIE-DE-MIRAMICHI # 11 | |
| Réjean Savoie Carmel Robichaud Hilaire Rousselle | PC L NPD | 3050 3267 729 |
| | Nancy Ménard Directrice du scrutin | |
| MI | RAMICHI-BAIE-DU-VIN # 12 | |
| Michael J. (Tanker) Malley Frank B. Trevors Dwayne Hancock | PC L NPD | 3917 3464 490 |
| | Thomas G. Williston Directeur du scrutin | |
| Ī | MIRAMICHI-CENTRE # 13 | |
| Kim Jardine John Winston Foran Lance Lyons | PC L NPD | 3149 3736 663 |
| | Sylvia L. Smith Directrice du scrutin | |
| M | IRAMICHI-SUD-OUEST # 14 | |
| Norman Betts Rick Brewer Chris Ashford | PC L NPD | 2823 3395 332 |
| | Leslie Greene Directrice du scrutin | |
| ROGER | RSVILLE-KOUCHIBOUGUAC # 15 | |
| Rose-May Poirier Maurice Richard Oscar Doucet | PC L NPD | 3289 2968 407 |
| | Jean-Louis Gigou Directeur du scrutin | |

| 29 juillet | Journal de l'Assemblée | 11 |
|---|--|---------------------|
| | KENT # 16 | |
| Valmond Joseph Daigle Shawn Michael Graham Jerry Cook | PC L NPD | 1905 3615 958 |
| | Giselle Savoie Directrice du scrutin | |
| | KENT-SUD # 17 | |
| Claude Williams Stephen Doucet Neil Gardner | PC L NPD | 4933 4065 671 |
| | Paul Bourgeois Directeur du scrutin | |
| | SHEDIAC-CAP-PELÉ # 18 | |
| Odette Babineau Bernard Richard Claudette Beland | PC L NPD | 3055 6391 309 |
| | Carole Doiron Directrice du scrutin | |
| | TANTRAMAR # 19 | |
| Peter Mesheau Susan Purdy Geoff Martin | PC L NPD | 2922 1569 522 |
| | Denise Martin Directrice du scrutin | |
| D | IEPPE-MEMRAMCOOK # 20 | |
| Cy (Richard) LeBlanc Elie J. Richard Hélène Lapointe | PC L NPD | 5541 5451 786 |
| | Roméo J. LeBlanc Directeur du scrutin | |
| | MONCTON-EST # 21 | |
| Bernard Lord Chris Collins Jean-Marie Nadeau | PC L NPD | 4177 3113 724 |
| | Paul E. Leger Directeur du scrutin | |

| 12 | 52 Elizabeth II, 2003 | 29 juillet |
|--|--|----------------------------------|
| | MONCTON-SUD # 22 | |
| Joan MacAlpine Norman R Branch Stéphane Drysdale John Gallant Jean-Marc (Diggit) Dugas | PC L NPD TGP IND Harris C. Tait | 3143 2710 437 72 226 |
| | Directeur du scrutin | |
| | MONCTON-NORD # 230 | |
| René (Pepsi) Landry Mike Murphy Nancy MacBain | PC L NPD Bernard Richard | 3054 3555 543 |
| | Directeur du scrutin | |
| i | MONCTON-CRESCENT # 24 | |
| John Betts Ray Goudreau Richard Golding | PC L NPD | 4230 3376 628 |
| | Kelly Power Directrice du scrutin | |
| | PETITCODIAC # 25 | |
| Wally Stiles Bethany Dykstra Tracy Trott Dan Leaman | PC L NPD TGP | 3481 1849 298 120 |
| | Rose E. Horsman Directrice du scrutin | |
| | RIVERVIEW # 26 | |
| R. Bruce Fitch Ward White John Robert Falconer | PC L NPD | 3794 3287 391 |
| | Harry Lord Directeur du scrutin | |

| 29 juillet | Journal de l'Assemblée | 13 |
|---|--|-----------------------------|
| | ALBERT # 27 | |
| Wayne Steeves Clark Butland Pat Pearson | PC L NPD | 3198 2311 457 |
| | Lois C. Butland Directrice du scrutin | |
| | KINGS-EST # 28 | |
| Doug Cosman LeRoy Armstrong George G. Horton | PC L NPD | 2713 3169 996 |
| | Robert Blizzard Directeur du scrutin | |
| | HAMPTON-BELLEISLE # 29 | |
| Bev Harrison Robert (Bob) Bates Pat Hanratty John Hughes | PC L NPD TGP | 3392 2736 1336 208 |
| | Richard G. Thorne Directeur du scrutin | |
| | KENNEBECASIS # 30 | |
| Brenda Fowlie Murray Driscoll Kenneth W. Wilcox | PC L NPD | 3265 3247 970 |
| | Joanne Marie Nice Directrice du scrutin | |
| | SAINT JOHN-FUNDY # 31 | |
| Rodney Weston Stuart Jamieson Liam Freill Marjorie MacMurray | PC L NPD TGP | 2271 2698 517 172 |
| | Susan Fining | |

Susan Ewing Directrice du scrutin

| 14 | 52 Elizabeth II, 2003 | 29 juillet |
|---|---|-----------------------------|
| | SAINT JOHN-KINGS # 32 | |
| Margaret-Ann Blaney Tom Young Jeff Joseph Thibodeau Mark LeBlanc | PC L NPD TGP | 3135 2456 791 145 |
| | Lorne McGuigan Directeur du scrutin | |
| | SAINT JOHN CHAMPLAIN # 33 | |
| Mel Vincent Jr. Roly MacIntyre Ralph Thomas Bill Richard Reid | PC L NPD TGP Dan Doucette Directeur du scrutin | 1501 2160 1507 223 |
| | SAINT JOHN HARBOUR # 34 | |
| Dennis Boyle Anne-Marie Mullin Elizabeth Jane Weir | PC L NPD | 1291 1236 1930 |
| | Harold Fanjoy Directeur du scrutin | |
| | SAINT JOHN PORTLAND # 35 | |
| Trevor Arthur Holder Colleen Knudson Mary Arseneau | PC L NPD Jane Beyea | 2476 2307 1191 |
| | Directrice du scrutin | |
| | SAINT JOHN LANCASTER # 36 | |
| Norm MacFarlane Abel LeBlanc Walter Lee Jim Webb | PC L NPD TGP | 2633 2942 1365 170 |
| | David Lake Directeur du scrutin | |

| 29 juillet | Journal de l'Assemblée | 15 |
|------------------------------------|--|-------------|
| GI | RAND BAY-WESTFIELD # 37 | |
| Milt Sherwood | PC | 2209 |
| Kevin Quinn | L | 1991 |
| Percy Ward | NPD | 556 |
| Ben Perry | TGP | 191 |
| Colby Fraser | IND | 191 |
| | Margaret Lawson Directrice du scrutin | |
| | CHARLOTTE # 38 | |
| Sharon E. Tucker | PC | 1573 |
| Rick Doucet | L | 2777 |
| Patty Hooper | NPD | 1149 |
| Harold T. (Smitty) Smith | TGP | 118 |
| | Jeanette Mitchell Directrice du scrutin | |
| | ÎLES-DE-FUNDY # 39 | |
| Burton (Sonny) Flynn | PC | 1104 |
| Eric Allaby | L | 1379 |
| Dick Grant | NPD | 94 |
| | Shirley Cook Directrice du scrutin | |
| | CHARLOTTE-OUEST # 40 | |
| T 11 (' | D.C. | 2054 |
| Tony Huntjens Madeleine Drummie | PC | 2854 |
| Maaeieine Drummie Andrew Graham | L NPD | 2662 554 |
| Anarew Granam | NPD | 554 |
| | James McKim Directeur du scrutin | |
| OR | OMOCTO-GAGETOWN # 41 | |
| Jody Carr | PC | 4314 |
| Maurice Harquail | L | 2140 |
| Terry Hovey | NPD | 392 |
| James A. Lee | TGP | 129 |
| | Marie J. Smith | |
| | Dimetales In sometime | |

Directrice du scrutin

| 16 | 52 Elizabeth II, 2003 | 29 juillet |
|--|--|----------------------|
| | GRAND LAKE # 42 | |
| David Jordan Eugene McGinley David Babineau | PC L NPD | 2058 4376 614 |
| | Cheryl Egerton Directrice du scrutin | |
| F | REDERICTON-NORD # 43 | |
| Peter Forbes Thomas J. Burke Dennis Atchison | PC L NPD | 3211 4163 1418 |
| | Fred Trites Directeur du scrutin | |
| FREDE | RICTON-FORT NASHWAAK # 44 | |
| Eric D. MacKenzie Kelly Lamrock Penny Ericson | PC L NPD | 2364 2925 1530 |
| | Susan Leitch Directrice du scrutin | |
| | FREDERICTON-SUD # 45 | |
| Brad Green Misty Dawn McLaughlin Nan Luke | PC L NPD | 3309 2797 1832 |
| | William Ayer Directeur du scrutin | |
| | NEW MARYLAND # 46 | |
| Keith Ashfield Joan Kingston Kay Nandlall | PC L NPD | 3719 3502 913 |
| | Connie Ladds Directrice du scrutin | |
| | YORK # 47 | |
| R. Donald (Don) Kinney Scott Targett Gary Hughes | PC L NPD | 3278 3783 618 |
| | John A. Deweyert Directeur du scrutin | |

| 29 juillet | Journal de l'Assemblée | 17 |
|---|---|---------------------|
| | MACTAQUAC # 48 | |
| Kirk MacDonald Ray Dillon Phillip Morgan | PC L NPD | 3337 3236 817 |
| | Robert Jackson Directeur du scrutin | |
| | WOODSTOCK # 49 | |
| David Alward Lorne Drake Nancy Reid | PC L NPD | 4605 2400 286 |
| | Heather A. Craig Directrice du scrutin | |
| | CARLETON # 50 | |
| Dale Graham Grant Robinson Betty Brown | PC L NPD | 4190 2287 442 |
| | Lori Ann Tweedie Directrice du scrutin | |
| | VICTORIA-TOBIQUE # 51 | |
| Dennis Campbell Dr. Larry Kennedy Dr. Harvey Bass | PC L NPD | 2001 3386 502 |
| | Marietta Inman Directrice du scrutin | |
| 1 | RÉGION DE GRAND-SAULT # 52 | |
| Jean-Guy Laforest Ronald Ouellette Pierre Cyr | PC L NPD | 2536 4385 192 |
| | Rachel Thériault Directrice du scrutin | |

| | | , |
|-------------------------|----------------------|------|
| MADA | WASKA-LA-VALLÉE # 53 | |
| Percy Mockler | PC | 3858 |
| Claude Joseph Malenfant | L | 1848 |
| Mario Fortunato | NPD | 201 |
| | Jean-Claude Boutot | |
| | Directeur du scrutin | |
| E | DMUNDSTON # 54 | |
| Madeleine (Mado) Dubé | PC | 3917 |
| Margot Albert | L | 1841 |
| Blair McInnis | NPD | 110 |
| | Gérard Y. Verret | |
| | Directeur du scrutin | |
| MADA | AWASKA-LES-LACS # 55 | |
| Jeannot Volpé | PC | 3965 |
| Louis LaBrie | L | 2391 |
| Jason Carney | NPD | 187 |
| , | | |

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Lord:

1, Loi modifiant la Loi sur les assurances.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Gérard Dubé Directeur du scrutin

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M. Carr, appuyé par M. Williams, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenante-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M. Carr, député de la circonscription électorale d'Oromocto-Gagetown, appuyé par M. Williams, député de la circonscription électorale de Kent-

Sud, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenante-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.) le 29 juillet 2003

À Son Honneur, l'honorable Marilyn Trenholme Counsell, lieutenante-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat; il est ajourné sur la motion de M. S. Graham, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Kent.

Sur la motion de l'hon. M. Lord, appuyé par l'hon. M. Green, il est résolu que Cy (Richard) LeBlanc, député de la circonscription électorale de Dieppe-Memramcook, et Trevor Holder, député de la circonscription électorale de Saint John Portland, soient nommés vice-présidents de la Chambre.

La séance est levée à 16 h 7.

DÉPÔT DE DOCUMENTS AU BUREAU DU GREFFIER

L'article 39 du Règlement dispose que les « états, rapports ou autres documents à déposer à la Chambre conformément à une loi, à une résolution ou à un article du Règlement peuvent être déposés au bureau du greffier » et que ces documents « sont réputés avoir été présentés ou déposés à la Chambre ». Les documents suivants, déposés au bureau du greffier depuis le 11 avril 2003, dernier jour de séance, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

RAPPORTS ANNUELS

```
ministère de la Justice, caisses populaires, 2001
                                                           (9 mai 2003);
ministère de la Justice, coopératives, 2001
                                                           (9 mai 2003);
Aide juridique du Nouveau-Brunswick, 2001-2002
                                                           (9 mai 2003);
commissaire aux conflits d'intérêts, 2002-2003,
                                                          (23 mai 2003);
ministère de la Justice, assurances, 2001-2002
                                                          (30 mai 2003);
Commission des droits de la personne, 2001-2002
                                                          (26 juin 2003);
Régie régionale de la santé Beauséjour, 2002-2003
                                                         (2 juillet 2003);
Énergie NB, 2002-2003
                                                        (22 juillet 2003);
Régie Santé de la Vallée (Régie régionale de la
    santé 3), 2002-2003
                                                        (22 juillet 2003);
```

AUTRES DOCUMENTS

Commission de l'enseignement supérieur des

Provinces maritimes, Sondage réalisé en 2001 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1999 (15 mai 2003); Rapport d'investigation présenté au président de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par l'hon. Stuart G. Stratton, c.r., commissaire aux conflits d'intérêts à la suite d'allégations faites par M. Bernard Richard, député de Shediac—Cap-Pelé et, à l'époque,

chef de l'opposition officielle, d'une contravention possible à la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif par Michael

« Tanker » Malley, député de Miramichi—Baie-du-Vin (12 juin 2003).